

La Tour-du-Pin, le 2 mai

1876.

Monsieur le Maire,

Je reçois de M. le Préfet une lettre au date du 24  
avril dernier, relative à l'école des garçons de votre commune  
et ainsi conçue :

« M. le sous-préfet, Il résulte des renseignements qui me  
sont fournis par Monsieur l'Inspecteur d'Académie que  
l'état matériel de l'école des garçons, de Chassignieu  
est déplorable; la salle d'école 6 mètres de long, 3-  
40 de large et 2 m 50 de hauteur, soit environ 49 mètres  
cubes pour 38 élèves, c'est à dire un mètre cube environ  
par élève. Elle est éclairée par deux petites fenêtres  
et une porte vitrée.

« Le logement de l'Instituteur ne vaut guère  
mieux: il se compose, au rez de chaussée, d'une cuisine  
et d'un petit carreau et au 1<sup>er</sup> étage d'une chambre  
où l'on ne peut arriver qu'en traversant la mairie;  
les lieux d'aisances sont en fort mauvais état et mal situés.

« Le seul remède efficace à un pareil état

Monsieur le Maire de Chassignieu

« de choses est de construire à neuf. Il serait toujours que  
« le Conseil municipal de Chassigneux, se  
« préoccupat d'améliorer cette situation: le bail de la  
« maison d'école expire cette année, et il ne sera  
« pas possible d'autoriser la commune à le renouveler.  
« En conséquence, je vous prie, Monsieur le  
« Sous-Préfet, de vouloir bien mettre la municipalité  
« de Chassigneux en demeure de déclarer quelles  
« mesures elle compte prendre pour améliorer comme  
« il est nécessaire de le faire, l'installation de son  
« école de garçons. »

Veillez dès lors, Monsieur le Maire, me faire  
connaître, au plus tôt, ce qui a été fait pour remédier  
à l'état de choses signalé et qui a déjà motivé une  
lettre de mon prédécesseur en date du 20 <sup>8<sup>bre</sup></sup> 1874.

Agriez, Monsieur le Maire, l'assurance de  
ma considération très-distinguée.

Pour le Sous-Préfet, en tournée de révision,  
Le Maire de La Cour-du-Puis, délégué,

A. Brody